Image not found or type unknown

Si divorce, quels droits et devoirs

Par **bugg**, le **08/01/2018** à **17:08**

Bonjour Maître,
Mon mari vient de m'avouer que depuis 6 mois il est amoureux d'une autre.nous allons donc sûrement divorcer.
nous vivons ensemble depuis 32 ans et mariés depuis 27 ans (sans contrat).
Nous avons une fille de 20 ans qui poursuit ses études et donc son loyer et de quoi vivre.
et une maison sur laquelle il nous reste encore 100000 euros à rembourser (valeurs 135 à 150000€).
Nos revenus et patrimoines sont les suivants

lui :24000 euros de salaires annuels et une maison en location qui appartenait à son père mais dont il n'a pas touché de loyer car apparemment héritage toujours discuté (je ne m'en suis pas mêlée donc pas de détail) et un livret entreprise dont je ne connais pas le montant

moi :suite à maladie non guérissable, je suis en invalidité et j'ai 490€/mois, plus 7400€ dans l'année que j'ai eus au titre de revenus commerciaux.

je voudrais que tout se passe le plus proprement (je l'aime toujours, malgré tout)
ma question est la suivante, si nous nous séparons, je ne pourrai plus bénéficier du logement car au vu des écrits sur ce blog c'est 50/50 or je ne pourrais pas racheter et les banques ne me feront pas crédit vu ma maladie.
ma fille aura t elle le droit à une pension et
aurai-je le droit à une compensation et/ou une pension ?
merci d'avance pour votre aide.

Par **youris**, le **08/01/2018** à **17:17**

bonjour,
vous devez prendre chacun un avocat.
vous pourrez prétendre à une prestation compensatoire versé par votre futur ex-mari qui sera fonction de la durée du mariage et de vos revenus respectifs sans oublier une éventuelle pension alimentaire pour votre fille.
salutations

Par **bugg**, le **08/01/2018** à **17:30**

merci Maître pour votre réponse,
nous sommes mariés depuis 27 ans et les revenus sont ceux nommés ci-dessus, à combien je pourrais avoir droit ? afin de savoir si je pourrai prendre une location.
merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés